

## Concours Education Nationale : métiers de l'éducation

ACB (AGENTS CONTRACTUELS BUDGET)

ACEN



Concours Capes, Capeps, Capet, CAPLP, agrégation, CPE, pour exercer dans les collèges, les lycées généraux, technologiques ou professionnels. Inscriptions du 3/10/23 à 12H au 9/11/23 à 12H.

[Lien d'inscription](#)

## Concours CAPES- CAPET

[Arrêté du 26 septembre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture des concours externes, des concours internes ....CAPES et CAPET.](#)

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse en date du 26 septembre 2023, est autorisée au titre de l'année 2024 l'ouverture **du concours externe, du concours interne et du troisième** concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (**CAPES**) et du concours externe, du concours interne et du troisième concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (**CAPET**) pour le recrutement de professeurs certifiés.

Ces concours sont organisés **au niveau national** en vue de pourvoir des emplois offerts sur l'ensemble du territoire national.

Les épreuves d'admissibilité auront lieu aux dates suivantes :

**CAPES :**

- concours externe : du mercredi 13 mars au mardi 26 mars 2024 ;
- concours interne : le vendredi 2 février 2024 pour les sections documentation et éducation musicale et chant choral ;
- troisième concours : du mercredi 13 mars au mardi 26 mars 2024.

**CAPET :**

- concours externe : le lundi 11 et mardi 12 mars 2024 ;
- troisième concours : le lundi 11 mars 2024.

Les dates des épreuves d'admission de ces concours seront fixées ultérieurement.

Les modalités d'inscription aux concours sont les suivantes :

**Les inscriptions** seront enregistrées par internet à l'adresse <http://www.devenirenseignant.gouv.fr> du **mardi 3 octobre 2023, à partir de 12 heures, au jeudi 9 novembre 2023**, 12 heures, heure de Paris.

Après avoir validé leur inscription, les candidats reçoivent un courriel de confirmation d'inscription. Ce courriel précise notamment au candidat les modalités pour accéder aux documents relatifs à son inscription (connexion à son espace candidat pour prendre connaissance de son récapitulatif d'inscription et demande de pièces justificatives).

Les candidats pourront modifier les données de leur dossier jusqu'à la date de clôture des inscriptions. Toute modification des données contenues dans le dossier devra faire l'objet d'une nouvelle validation ; la dernière manifestation de volonté du candidat sera considérée comme seule valable. Le candidat ayant modifié son inscription est destinataire d'un nouveau courriel rappelant la date et l'heure de l'enregistrement de cette modification.

## Concours CAPLP

[Arrêté du 26 septembre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours externe, du concours interne et du troisième concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel \(CAPLP\) pour le recrutement de professeurs de lycée professionnel](#)

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse en date du 26 septembre 2023, est autorisée, au titre de l'année 2024, l'ouverture du concours externe, du concours interne et du troisième concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP) pour le recrutement de professeurs de lycée professionnel.

Les épreuves d'admissibilité du concours externe et du troisième concours auront lieu le mercredi 27 et le jeudi 28 mars 2024.

L'épreuve d'admissibilité du concours interne pour la section métiers de l'alimentation aura lieu le mercredi 27 mars 2024.

Les dates des épreuves d'admission du concours externe, du concours interne et du troisième concours seront fixées ultérieurement.

Les épreuves d'admissibilité du concours externe et du troisième concours auront lieu au chef-lieu

de chaque académie ou dans d'autres lieux déterminés par le recteur de l'académie.

**Les inscriptions** seront enregistrées par internet à l'adresse <http://www.devenirenseignant.gouv.fr>

du **mardi 3 octobre 2023, à partir de 12 heures, au jeudi 9 novembre 2023, 12 heures, heure de Paris.**

Après avoir validé leur inscription, les candidats reçoivent un courriel de confirmation d'inscription. Ce courriel précise notamment au candidat les modalités pour accéder aux documents relatifs à son inscription (connexion à son espace candidat pour prendre connaissance de son récapitulatif d'inscription et demande de pièces justificatives).

Les candidats pourront modifier les données de leur dossier jusqu'à la date de clôture des inscriptions. Toute modification des données contenues dans le dossier devra faire l'objet d'une nouvelle validation ; la dernière manifestation de volonté du candidat sera considérée comme seule valable. Le candidat ayant modifié son inscription est destinataire d'un nouveau courriel rappelant la date et l'heure de l'enregistrement de cette modification.

## Concours CAPEPS

[Arrêté du 26 septembre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours externe, du concours interne et d ...CAPEPS.](#)

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse en date du 26 septembre 2023, est autorisée, au titre de l'année 2024, l'ouverture **du concours externe, du concours interne** et du troisième concours du certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive (**CAPEPS**) pour le recrutement de professeurs d'éducation physique et sportive.

Les épreuves d'admissibilité auront lieu aux dates suivantes :

- concours externe : le lundi 11 et le mardi 12 mars 2024 ;
- concours interne : le vendredi 2 février 2024 ;
- troisième concours : le lundi 11 mars 2024.

Les dates des épreuves d'admission de ces concours seront fixées ultérieurement.

**Les inscriptions** seront enregistrées par internet à l'adresse <http://www.devenirenseignant.gouv.fr>

du **mardi 3 octobre 2023, à partir de 12 heures, au jeudi 9 novembre 2023, 12 heures, heure de Paris.**

Après avoir validé leur inscription, les candidats reçoivent un courriel de confirmation d'inscription. Ce courriel précise notamment au candidat les modalités pour accéder aux documents relatifs à son inscription (connexion à son espace candidat pour prendre connaissance de son récapitulatif d'inscription et demande de pièces justificatives).

Les candidats pourront modifier les données de leur dossier jusqu'à la date de clôture des inscriptions. Toute modification des données contenues dans le dossier devra faire l'objet d'une nouvelle validation ; la dernière manifestation de volonté du candidat sera considérée comme seule valable. Le candidat ayant modifié son inscription est destinataire d'un nouveau courriel rappelant la date et l'heure de l'enregistrement de cette modification.

# Concours CPE

[Arrêté du 26 septembre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours externe, du concours interne et du troisième concours pour le recrutement de conseillers principaux d'éducation](#)

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse en date du 26 septembre 2023, est autorisée, au titre de l'année 2024, **l'ouverture du concours externe, du concours interne et du troisième concours de recrutement de conseillers principaux d'éducation.**

Les épreuves d'admissibilité du concours externe auront lieu le lundi 11 et le mardi 12 mars 2024.

L'épreuve d'admissibilité du troisième concours aura lieu le lundi 11 mars 2024.

Les dates des épreuves d'admission du concours externe, du concours interne et du troisième concours seront fixées ultérieurement.

Les **inscriptions** seront enregistrées par internet à l'adresse <https://www.education.gouv.fr/les-concours-de-recrutement-de-conseillers-principaux-d-education-cpe-6719>,

**du mardi 3 octobre 2023, à partir de 12 heures, au jeudi 9 novembre 2023, 12 heures, heure de Paris.**

Après avoir validé leur inscription, les candidats reçoivent un courriel de confirmation d'inscription. Ce courriel précise notamment au candidat les modalités pour accéder aux

documents relatifs à son inscription (connexion à son espace candidat pour prendre connaissance de son récapitulatif d'inscription et demande de pièces justificatives).

Les candidats pourront modifier les données de leur dossier jusqu'à la date de clôture des inscriptions. Toute modification des données contenues dans le dossier devra faire l'objet d'une nouvelle validation ; la dernière manifestation de volonté du candidat sera considérée comme seule valable. Le candidat ayant modifié son inscription est destinataire d'un nouveau courriel rappelant la date et l'heure de l'enregistrement de cette modification.

## Concours professeurs agrégés :

[Arrêté du 26 septembre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours externe, du concours externe spéc ...professeurs agrégés..](#)

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse en date du 26 septembre 2023, est autorisée, au titre de l'année 2024, l'ouverture du concours externe, du concours externe spécial et du concours interne de recrutement de professeurs agrégés de l'enseignement du second degré.

Les épreuves d'admissibilité auront lieu aux dates suivantes :

- concours externe et concours externe spécial : du mardi 20 février 2024 au vendredi 8 mars 2024 ;

- concours interne : du lundi 29 janvier 2024 au jeudi 1er février 2024.

Les dates des épreuves d'admission de ces concours seront fixées ultérieurement.

Les modalités d'inscription aux concours sont les suivantes :

Les inscriptions seront enregistrées par internet à l'adresse <http://www.devenirenseignant.gouv.fr>

du mardi 3 octobre 2023, à partir de 12 heures, au jeudi 9 novembre 2023, 12 heures, heure de Paris.

Après avoir validé leur inscription, les candidats reçoivent un courriel de confirmation d'inscription. Ce courriel précise notamment au candidat les modalités pour accéder aux documents relatifs à son inscription (connexion à son espace candidat pour prendre connaissance de son récapitulatif d'inscription et demande de pièces justificatives).

Les candidats pourront modifier les données de leur dossier jusqu'à la date de clôture des inscriptions. Toute modification des données contenues dans le dossier devra faire l'objet d'une nouvelle validation ; la dernière manifestation de volonté du candidat sera considérée comme seule valable. Le candidat ayant modifié son inscription est destinataire d'un nouveau courriel rappelant la date et l'heure de l'enregistrement de cette modification.